



Exportation de l'huile d'olive Tunisienne : Les dessous du soutien de l'UE

Key highlights

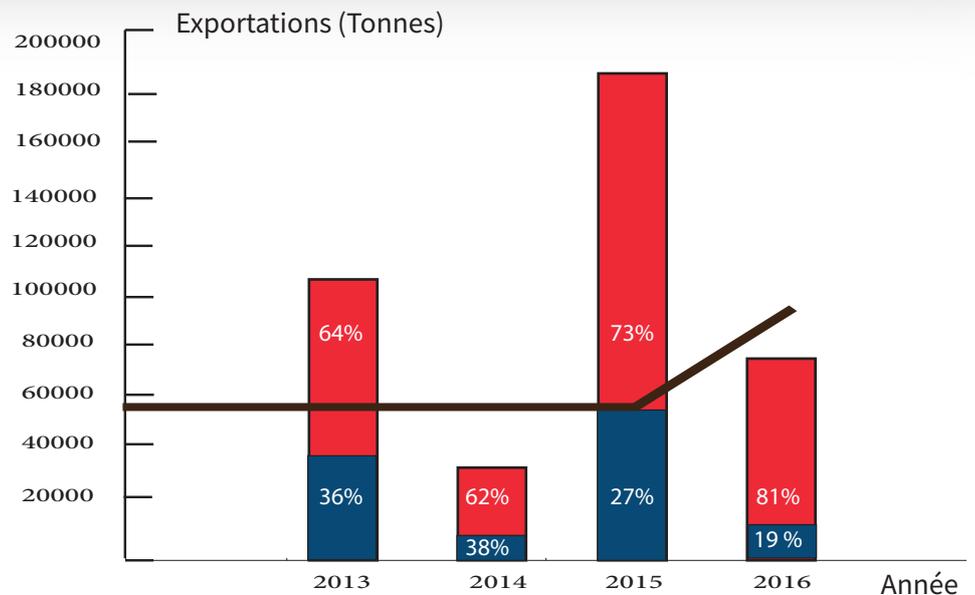
- En Avril 2016, le Parlement Européen a accordé un quota supplémentaire temporaire de 35000 tonnes de contingents d'exportations d'huile d'olive tunisienne exonérées de droits de douanes pour les années 2016 et 2017 en soutien à la Tunisie suite aux attentats de 2015.
- Les données montrent que le soutien annoncé ne s'est pas matérialisé concrètement. Bien au contraire, le pourcentage d'exportation d'huile d'olive vers l'UE exonéré de droit de douanes est passé de 27 % en 2015 à 19 % en 2016, soit une baisse de 8 %.
- Le soutien ayant été adopté en même temps que le premier round de négociation de l'ALECA, il s'apparente plus à une opération de charme envers la Tunisie plutôt qu'à un soutien sincère du secteur de l'huile d'olive tunisien.

Titre : Evolution des exportations tunisiennes d'huile d'olive non traitée vers l'UE 2013-2016

Source : Commission européenne, DG Agri

Calculs : Observatoire Tunisien de l'Économie

■ Exportations exonérées
■ Exportations non exonérées
— Quotas maximum autorisés



Le système de quotas de contingents d'exportations d'huile d'olive tunisienne exonérées de droits de douanes vers l'UE, fixé par le Règlement CE 1918/2016, fixe un quota annuel maximum de 57600 tonnes couplé à un système de quotas mensuels variables pour chaque mois. En 2013, le fait que le pic des exportations d'huile d'olive tunisiennes vers l'UE coïncide avec un quota mensuel minime explique que la Tunisie n'a pu épuiser tout le quota annuel mis à sa disposition, avec au final 36 % des exportations effectivement exonérées de droits de douanes. En 2014, quand bien même le niveau des exportations a été très faible, du fait de la mauvaise saison 2013/2014, l'UE a refusé de d'octroyer les quotas demandés par la Tunisie qui pourtant respectaient les limites annuelles et mensuelles fixées par le règlement. Ainsi, en 2014, le niveau des exportations effectivement exonérées a représenté 38 % des exportations totales alors qu'elles auraient pu être totalement exonérées. En 2015, l'UE a respecté le règlement, et du fait de la très bonne saison 2014/2015, a octroyé le maximum de quotas possible, ce qui a permis d'exonérer 27 % des exportations d'huile d'olive cette année. Suite aux attentats de 2015, l'UE a décidé de soutenir la Tunisie en octroyant un supplément de quotas annuel temporaire (pour 2016 et 2017) de 35000 tonnes utilisables une fois le quota annuel de 57600 tonnes épuisé. Pourtant, en octroyant la totalité du quota de 57600 tonnes en Janvier 2016 afin de faire profiter la Tunisie du supplément, l'UE a pu faire croire à un soutien du secteur de l'huile d'olive tunisien, alors qu'en pratique la Tunisie n'a profité ni du quota habituel, n'ayant pu exporter que 6000 tonnes ce mois-ci, ni du quota supplémentaire qui n'a été utilisé qu'à hauteur de 30 %.